

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 61 (1973)

Heft: 6

Artikel: En marge de la nouvelle loi sur l'avortement : (suite de la page 1)

Autor: Chenou, Martine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-273398>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les auto-écoles sont-elles ruineuses ?



LE POINT DE VUE DES ÉLÈVES...

Un jeune monsieur dans la trentaine : « On a coutume de dire que l'élève conducteur doit prendre autant de leçons qu'il a d'années d'âge. Dans mon cas, cela n'a pas joué. Je n'ai eu besoin que de vingt leçons, mon seul défaut étant d'aller trop vite, alors que ma femme, qui a le même âge que moi, mais qui est froussarde, a dû en prendre le double, ayant raté son examen pour cause d'hésitations ».

— Il vaut donc mieux être imprudent que prudent ?!!!

— Notre moniteur prétendait que l'assurance est le meilleur des atouts et que nombre d'accidents sont causés par des hésitations. C'était un moniteur sérieux à tous points de vue. Avec moi il n'a pas traîné. Avec ma femme il n'a pas pu faire autrement...

Un monsieur dans la septantaine, à qui on avait retiré son permis parce qu'il avait eu, au volant, une crise cardiaque ayant provoqué un accident : « J'avais passé mon premier permis dans les années vingt et n'ai jamais cessé de rouler. Après mon accident, on a trouvé la cause de mes malaises. J'ai été soigné et guéri. Mais il a fallu repasser mon permis. Je dois avouer que je suis tombé sur un moniteur excellent, qui n'a pas voulu profiter de moi et m'a même conseillé de m'exercer dans la voiture de mon fils avant de prendre avec lui deux ou trois leçons de recyclage. Le plus difficile pour moi a été cette initiation à tous les nouveaux panneaux et particulièrement aux innombrables présélections existant à l'heure actuelle. Une certaine routine avait toujours présidé à mes allées et venues en voiture. Je connaissais bien les routes de mon travail... et de ma retraite. Mais pour l'examen, je devais pouvoir aller partout. Par chance, mon moniteur s'est montré très sévère dans ses leçons. Mais le jour de l'examen, il a parlé favorablement de moi à l'examineur et je n'ai pas fait de faute ».

Une institutrice dans la cinquantaine :

— Je désespère d'avoir un jour mon permis. J'ai déjà raté trois fois l'examen et ai eu un nombre impressionnant de leçons. Mais je reconnais que je ne suis pas douée, ou plutôt que je suis devenue si entière que je n'arrive pas à obéir à mon moniteur. J'ai la tête dure, vous savez...

Une mère de famille, séparée de son mari, avec ses enfants à charge : « J'ai appris à conduire en France, à la veille de mon premier accouchement. On prête aux femmes enceintes toutes sortes d'envies. La mienne, c'était celle-là. J'ai échoué à l'examen, et je l'ai repassé après la naissance de mon enfant. Mon permis français en poche, je n'ai plus jamais repris le volant. Cinq ans plus tard, à la veille de mon second accouchement, je me suis mis dans la tête d'avoir le permis suisse, le français n'étant pas valable sur sol helvétique. Il a fallu beaucoup plus de leçons que la première fois. J'avais pris de l'âge, il est vrai, mais il semble qu'on soit plus sévère en Suisse pour l'obtention du permis de conduire. J'ai d'ailleurs de nouveau raté l'examen et ai dû le repasser plus

tard. Après quoi je n'ai plus conduit du tout, mon mari ayant le monopole de sa voiture. Ce n'est qu'après notre séparation que j'ai songé à acquérir une petite automobile d'occasion pour mes transports professionnels. Malgré mon permis, je n'aurais jamais osé me remettre à conduire, tant d'années après mes derniers examens, sans reprendre, auparavant, quelques leçons. Aussi a-t-il fallu repartir à zéro. Les premières leçons me coûtèrent 28 francs, les suivantes 30 francs et les dernières 35 francs. Comme je n'avais aucune confiance en moi, elles ont dû être nombreuses. C'est une petite fortune que j'ai dépensée là, mais le résultat en vaut la peine, évidemment. A présent, je suis bien soulagée de pouvoir enfin repasser mon dossier ».

Une bachelière de 19 ans :

— Le jour de mes 18 ans, mes parents m'ont inscrite, pour des leçons, auprès d'un moniteur d'auto-école. Comme, à la vingt-deuxième leçon, j'en étais toujours aux mêmes trajets (j'avais fait de la rase campagne pendant des mois...), ils se sont alarmés. La note montait et j'étais, paraît-il, encore loin d'être prête à passer mon examen... Prenant le taureau par les cornes, mon père, ayant appris une mauvaise adresse, m'a fait changer d'école. Mon nouveau moniteur m'enseignait, en cinq leçons, toutes les subtilités de son art en me faisant aller partout et en ne laissant passer aucune faute. Je suis persuadée que si nous nous étions adressés tout de suite à lui, nous n'aurions pas perdu autant de temps et d'argent...

A la question « Que préféreriez-vous pour vous-même, un moniteur ou une monitrice ? » les dames et jeunes filles répondent en nette majorité qu'elles préféreraient une monitrice, alors que les messieurs ont plus confiance en un moniteur.

... ET CELUI DU PROFESSEUR

M. E. est moniteur d'auto-école. Parmi les dix autres que nous avons essayé de contacter, il est le seul que nous avons pu atteindre. Et en coup de vent... (Ces gens-là travaillent des premières heures de l'aurore à la nuit tombée !)

« Y a-t-il une différence entre les auto-écoles et les écoles de circulation ?

— Aucune. Cela veut dire la même chose. Mais « école de circulation » serait peut-être plus juste du point de vue du français...

— Selon vous, combien de leçons devrait prendre, en moyenne, un individu bénéficiant de capacités intellectuelles normales ?

— Cela dépend surtout de l'âge des candidats. Des 35 ou 40 ans, c'est plus compliqué...

— Combien d'heures en rase campagne ?

— Nous avons des ordres bien précis des polices municipales : aller en ville seulement quand les candidats ne représentent plus un gêne pour les autres usagers de la route. Si les démarrages sont trop longs ou les hésitations trop fréquentes, cela crée des bouchons et de la nervosité chez les conducteurs chevronnés... et pressés.

— Et combien d'essais de parage comptez-vous chez un élève moyen ?

— Tout dépend. Cela varie d'un élève à l'autre dans des proportions assez grandes. Si le candidat a le coup d'œil juste et facile, c'est court. Mais s'il braque du faux côté en marche arrière et n'a pas le sens des manœuvres, les heures d'exercice peuvent être longues et fréquentes.

— Estimez-vous que les leçons sur l'autoroute doivent être nombreuses ?

— On n'emprunte l'autoroute qu'au moment où l'apprenti conducteur est relativement prêt à passer l'examen pour le permis.

— Combien d'heures de théorie préconisez-vous ?

— Cela dépend du candidat. A un manuel il faudra plus de temps qu'à un intellectuel, évidemment.

— Quand l'élève peut s'exercer sur la voiture familiale entre les leçons, cela peut-il diminuer le nombre de ces leçons ?

— Naturellement, si la formation de cet élève peut se faire correctement par une personne compétente.

— Si le parage était enseigné dès la première leçon, cela n'aurait-il pas plus vite ?

— Oui, on devrait le faire. Un proverbe prétend que qui peut plus peut moins...

— Les moniteurs d'écoles de circulation connaissent-ils les examinateurs et peuvent-ils les influencer ?

— Ils ne peuvent en tout cas pas les influencer. Mais, en général, ils sont en bons termes avec eux.

— Quel serait le plus grand défaut, à votre avis, chez un élève conducteur ?

— La crainte, la peur, la timidité. Mais il y a aussi leur contraire : les imprudents qui se lancent sans être sûrs. En règle générale, tout automobiliste doit être conscient de sa responsabilité qui est considérable. En conclusion, s'il y a tant de différences de temps d'étude entre les candidats automobilistes, c'est d'abord une question d'âge, puis de confiance en soi. Mais quand l'élève est jeune et doué et qu'il se sent pénétré parce qu'on le promène chaque semaine, voire deux ou trois fois par semaine dans la campagne pendant des mois, alors il ne faut pas qu'il hésite à changer d'école. Il n'y a d'ailleurs que l'embarras du choix...

L'Helvétie.

ABONNEZ-VOUS

A « FEMMES SUISSES »

Les 25 ans de L'IRM

35 000 RENSEIGNEMENTS !

L'Institut Suisse de Recherches Ménagères jette un regard sur ses 25 années d'activité. L'assemblée générale de ce quart de siècle s'est déroulée le 4 avril 1973 à Zurich. Ce fut l'occasion pour la Présidente, Mme Béatrice Böhlerli-Ambühl de retracer rapidement l'évolution de l'Institut.

Elle rappela tout d'abord que déjà lors de la Saffa de 1928, l'idée de fonder un institut ménager avait pris naissance. En 1946, on proposa à nouveau de créer un institut qui expertise des appareils, des ustensiles et des produits, dans le but de rationaliser les tâches ménagères.

L'IRM fut fondé en 1948.

Mais tout n'allait pas sans peine, et le problème permanent reste celui de trouver les fonds nécessaires. En revanche, le développement du secteur de l'information et des tests est réjouissant. L'an dernier, par exemple, l'IRM a pu faire 162 expertises individuelles, deux importantes études comparatives et une analyse de marché. Le nombre de conseils personnels donnés par téléphone ou par écrit s'élève à 12 000 auxquels s'ajoutent

en bref...

COUDRE SANS COUTURE

Lors d'une exposition de design à New York, on a pu voir une machine à coudre sans fil ni aiguille. Il s'agit d'un petit poste à souder par ultrasons de taille restreinte et facile à manier. Un seul inconvénient, cette machine ne travaille que les tissus synthétiques.

POLLUTION

Les Pays-Bas imposent aux particuliers une taxe sur la pollution de l'air. Le tarif de base est de 40 cts pour 100 litres d'essence, 6,8 cts pour 100 litres de carburant diesel, 75 cts pour une tonne de mazout, 55 cts pour une tonne de charbon et 0,02 cts pour un mètre cube de gaz. Les combustibles les plus polluants supportent naturellement la taxe la plus élevée.



Interpress Film « Attention »

JOURNAL INTERNE

... Dans un centre commercial en France, on trouve à plusieurs endroits des piles de feuilles à la disposition du public, où sont résumées les remarques et revendications des consommateurs : un court article de fond sur l'intérêt d'un tel centre ; des remarques sur la sonorisation, les toilettes, le parking, le revêtement du sol incommode pour pousser les caddies ; le refus de publicité autocollante imposée, des machines à sous près du café ; une félicitation franche pour l'amabilité des vendeuses de l'un des magasins ; une critique des grands écarts de prix remarqués ; la volonté de voir s'ouvrir une garderie d'enfants.

A l'échelle d'un complexe commercial important, l'idée d'un « journal des consommateurs » est séduisante et compense en partie le côté déshumanisé des lieux.

EMBALLAGE COMESTIBLE

... Un savant américain prévoit le prochain essor d'emballages comestibles, notamment pour les boissons, les douceurs, etc... Il paraît que l'on utilise déjà des enveloppes comestibles pour la volaille, et des cornets solubles à l'eau pour le thé instantané, les soupes en sachets, les poudres de limonade, etc... Il faut néanmoins admettre que pour des raisons d'hygiène et d'esthétique, un emballage supplémentaire est indispensable par-dessus l'emballage comestible.

Youpi ! Quand l'emballage comestible sera entouré d'un emballage comestible, lui-même entouré... (etc...), il n'y aura plus besoin de placer, au milieu, le produit

EN MARGE DE LA NOUVELLE LOI SUR L'AVORTEMENT

(Suite de la page 1)

Mme Arnold. « Je vais y penser. Mais je peux vous donner mon opinion personnelle, qui n'engage en aucun cas l'association : je ne crois pas qu'il faille forcer les femmes à prendre en charge un enfant alors qu'elles-mêmes s'estiment trop faibles pour le porter. Je ne crois pas. »

...

Bien sûr, nous sommes loin du centre prévu par le projet de loi et de ses trois collaborateurs. Mais « Aide et conseil aux futures mères » existe. Depuis trente ans, 7000 clientes ont pris le chemin de l'Association. Et puis, il y a aussi une question d'argent. Le budget actuel d'« Aide et conseil » est de 40 000 francs ; la moitié en est assurée par des subventions de l'Etat de Genève, de la Ville de Genève et de communes périphériques ainsi que par la Loterie romande, l'autre moitié par des dons. Il est bien entendu que si les entrées augmentent, les prestations s'accroîtront elles aussi !

Voilà. Maintenant, c'est à vous de voir ce qui existe dans votre canton, ce que vous pouvez développer et ce que vous devez créer. A vous de vous regrouper. Nous sommes prêtes à servir de liaison entre les associations intéressées et les personnes seules, par exemple. Ecrivez à la rédaction !

COMMENT

Dans certains cantons, il faut créer à partir de rien. Dans d'autres, il existe déjà quelque chose. Par exemple à Genève, l'association « Aide et conseil aux futures mères » vient de fêter son trentième anniversaire. Au cours de mon entretien avec la présidente de cette association, Mme Edouard Arnold, il m'a semblé que cette dernière était prête à voir s'élargir son association. Quoi qu'il en soit, « Aide et conseil aux futures mères » peut montrer la voie à de nouvelles institutions, dans d'autres cantons. Pour les Genevoises, le centre est au 7 bis, rue des Chaudronniers, Tél. 21 32 11, C.C.P. 12-8407.

« Aide et conseil aux futures mères » a été créé en 1942 par... c'était la première fois — un groupe interconfessionnel. Il s'agissait surtout, au début de préparer les futures mères à la naissance de leur enfant, et aux soins qu'il demanderait. S'est ensuite beaucoup développé un service — qui existe toujours — de berceaux. Contre trente francs, si possible, la future mère reçoit pour huit mois un berceau entièrement équipé par une équipe de volontaires. Ce qui prit cependant de plus en plus d'ampleur, ce fut le service des consultations.

UNE ASSISTANTE SOCIALE

Qui vient consulter ? Pour un tiers environ, des femmes seules. Sinon, toute femme pour qui la venue au monde d'un enfant pose des problèmes personnels, matériels ou sociaux. Seule institution genevoise spécialisée dans ce domaine, Aide et conseil aux futures mères permet aux femmes de régler calmement leur situation psychologique, de savoir où s'adresser pour obtenir une aide financière, d'être renseignée sur les obligations légales et les possibilités offertes dans tous les domaines. L'assistante sociale de l'institution, qui a remplacé depuis cinq ans une équipe de bénévoles, aide les femmes enceintes à réfléchir sur des décisions aussi importantes que le placement de l'enfant, son éventuel don à l'adoption, l'opportunité de se marier ou non avec le père et les problèmes juridiques soulevés. Et, ce qui n'est pas négligeable, l'Association fonctionne comme un véritable centre d'information réunissant tous les renseignements sur la législation et les institutions consacrées à la mère et l'enfant. Il n'est pas rare, par exemple, qu'une assistante d'usine téléphone au centre pour obtenir des renseignements.

Martine Chenou



Changer d'image de marque !